

SGC PAUILLAC SOULAC

10 QUAI PAUL DOUMER

PAUILLAC

33250 PAUILLAC

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLESCollectivité : **20645 - BOIS LACANAU**N° de la liste : 7147770931

Suite à l'effacement des dettes validé par la commission de surendettement de la Banque de France,

le comptable public demande l'admission en non-valeurs des titres figurants sur la liste ci jointe.

A PAUILLAC, le 20 décembre 2024
SCARABELLO PATRICK

LE COMPTABLE PUBLIC

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,84 €	
6542	0,00 €	
Total	0,84 €	

A _____, le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux <u>A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet</u>
2024	T-27-1		XP BOIS	RAR inférieur seuil poursuite	300-divers	6541	0,84			
			Total pour XP BOIS				0,84			
			TOTAL DE LA LISTE				0,84			

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250603-DL27052025-27-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2025